

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Mercredi 14 novembre 2018

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 14 novembre 2018, par téléconférence. Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre et une modification à l'entente de financement de l'Ontario. Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour discuter de sujets confidentiels.

Le président, Éric Thérout, ouvre la séance à environ 12 h 06, heure du Pacifique, soit 15 h 06, heure de l'Est. Jeannine Farrelly est secrétaire de séance. La séance se déroule en anglais seulement. Une personne du public assiste par conférence téléphonique.

Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements administratifs en présence des administrateurs suivants :

- Éric Thérout (président)
- Emily Wimberger (au nom de la vice-présidente, Mary Nichols)
- Jean-Yves Benoit (trésorier)
- Jason Hollett (secrétaire)
- Matthew Rodriguez
- Lilani Kumaranayake

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de Californie
- France Delisle, province de Québec
- Brittany White, province de Nouvelle-Écosse
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Jeannine Farrelly, WCI, inc.
- Bryan Lopuck, Lionbridge (interprète)
- Chris Delfino, conseiller juridique de WCI, inc.
- Rob McVicar, HUB International
- Emmanuel Limjuco, HUB International

M. Thérout déclare la séance publique ouverte, M. Tamblyn prend les présences et le quorum est établi. M. Thérout demande ensuite si un administrateur souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 est présenté en anglais et en français.

M. Thérout demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur le procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. Personne ne se manifeste.

M. Thérout demande si le public a des questions. Mason Inman de Near Zero demande qui est à l'origine de la décision d'interrompre les transactions à la suite de l'annonce du retrait de l'Ontario du marché du carbone Californie-Québec-Ontario lié dans le cadre de la WCI. M. Tamblyn répond que WCI, inc. a agi à la demande des gouvernements participants et a donné les instructions applicables à son fournisseur de services technologiques. M. Thérout ajoute que cette mesure a été rendue nécessaire suite à l'annonce de l'Ontario visant le retrait de son programme de plafonnement et d'échange.

M. Thérout demande s'il y a d'autres questions. Personne ne se manifestant, M. Thérout demande une motion pour adopter le procès-verbal tel quel. M. Rodriguez propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018. La motion est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

II. Approbation de la modification à l'entente de financement de l'Ontario

M. Tamblyn présente une modification proposée à l'entente de financement de l'Ontario visant à mettre fin à l'entente en date du 30 novembre 2018 et à réduire le niveau de services que rend WCI, inc. à l'Ontario.

M. Tamblyn explique qu'en date du 3 juillet 2018, l'Ontario a abrogé son règlement sur le plafonnement et l'échange. WCI, inc. a ensuite reçu une lettre de l'Ontario datée du 31 août 2018 dans laquelle la province indiquait son intention de négocier une modification de son entente de financement et de demander la fin de celle-ci en date du 30 novembre 2018. Le 31 octobre 2018, l'Ontario a adopté la *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange*, qui a officiellement mis fin à son programme. La Loi entrera en vigueur en Ontario quand elle aura reçu la sanction royale, cette dernière devant être reçue le 14 novembre 2018. WCI, inc. a négocié les conditions de la seconde modification à l'entente, de concert avec son conseiller juridique, Chris Delfino et le personnel de l'Ontario. Les administrateurs ont été régulièrement informés de l'avancement des négociations avec l'Ontario.

Comme décrit dans la note au conseil d'administration, la modification à l'entente contient trois changements : 1) l'entente expirera le 30 novembre 2018; 2) le paragraphe 5.01 a été modifié pour clarifier que WCI, inc. peut conserver une copie des données de l'Ontario afin que WCI, inc. et les autres gouvernements participants puissent les utiliser après l'expiration de l'entente; 3) le calendrier des contributions financières de l'Ontario a été modifié pour refléter la réduction des services qui lui seront rendus jusqu'au 30 novembre 2018.

M. Tamblyn ajoute que l'entente initiale contient des modalités qui survivent à son expiration, telles que décrites dans la note au conseil d'administration.

M. Tamblyn demande au conseil s'il a des questions. M. Thérout demande à M. Tamblyn de confirmer que la sanction royale n'a pas d'incidence sur la date d'expiration de l'entente de financement, ce que M. Tamblyn confirme.

M. Rodriguez demande des clarifications sur la portée de l'indemnité au paragraphe 6.01. M^e Delfino précise que cette disposition se trouvait dans l'entente initiale et qu'elle se limite aux mesures prises par WCI, inc. pendant la période d'exécution de l'entente.

M. Rodriguez et M. Benoit demandent à M. Tamblyn de confirmer le statut des paiements de l'Ontario. M. Turcotte confirment que toutes les sommes dues ont été reçues.

M. Thérout demande au conseil s'il a d'autres questions ou commentaires à formuler. Déclarant que les modifications proposées à l'entente de financement reflètent les discussions que WCI, inc. a eu avec l'Ontario, M. Benoit propose de l'approuver.

M. Thérout demande si le public a des questions. Personne ne se manifestant, M. Thérout demande une motion pour approuver la modification à l'entente de financement de l'Ontario telle qu'elle est présentée. M. Benoit présente la motion. La motion est appuyée par M. Rodriguez et adoptée à l'unanimité par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 12 h 23, heure du Pacifique / 15 h 23, heure de l'Est. Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour discuter de questions confidentielles.

III. Mesures prises par le conseil au cours de la séance à huis clos

Pendant la séance à huis clos, le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance à huis clos du 11 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos et la réunion du conseil d'administration sont levées à 12 h 51, heure du Pacifique / 15 h 51, heure de l'Est.

Le tout respectueusement soumis,

Jason Hollett, secrétaire